

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MATIERE DES
STAGIAIRES

94-484 du 12 Septembre 1994

LE SECRETAIRE D'ETAT / MINISTRE / D.F.P./D.E./SI-KV.-

Fortant rectificatif du Decret n° 91/376
du 13 Mai 1991,
portant intégration et nomination de certains
candidats dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse
et Sports) en tête NIBANZA Samuel.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I E A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le Décret 62-430/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62-498/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 63-41/FP-BE du 26 Mars 1963, fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectuées les étapes probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires ;

(/u le Décret n° 67-50/FP-BE du 24 Février 1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;

(/u le Décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du Décret n° 62-495/FP du 5 Juillet 1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74-454 du 17 Décembre 1974 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres A B C de l'Enseignement (Jeunesse et Sports)
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 4, 5, 10,
13, 14, 16, 19 et 20 du Décret n° 63-479 du 26 Mars 1963, fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

(/u le Décret n° 93-315 du 23 Juin 1993, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93-316 du 24 Juin 1993, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93-342 du 16 Juillet 1993, portant
des intérim des Ministres ;

(/u l'Arrêté n° 2047/FP du 21 Juin 1993 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 91-376/FP-BE D.F.P./D.E./SI du 13 Mai 1991, portant
intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) en
tête NIBANZA Samuel ;

Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992 ;

D E C R E T

AB *BR*
Article 1er : Est rectifié le Décret n° 91/376/MTSS/DGFP/DGPCE du 13 Mai 1991, portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports).

Article 2.- : En application des dispositions du décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 susvisé, Monsieur MONAMPASSI (Dieudonné), né le 04 Mai 1960 à Bas-Kitone (Zaire) titulaire du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS), obtenu à l'Université Marien NGOUABI, Session de 1989, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et nommé au grade de Professeur Certifié d'Education Physique et des Sports Stagiaire, indice 790.

Article 3.- : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, l'intéressé est titularisé exceptionnellement au titre de l'année 1991 et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 30 Janvier 1991 ACC = néant.

Article 4.- : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 12 Septembre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives

Jean Prosper KOYO
- Jean Prosper K O Y O -

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO
- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO-

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DME..... 3
- DGFP/EUR.STAT.... 3
- DGFP/SCE INF..... 3
- D.G.B..... 3
- D.G.C.F..... 1
- INTERESSE..... 1
- MEN..... 2
- DOSSIER..... 3
- SGG/BC..... 2